

<u>Article</u>	<u>Loi</u>	<u>Objet</u>	<u>Pratiques visées</u>	<u>Autorités administrantes</u>	<u>Mesures</u>
332	<u>Tariff Act of 1930</u> , modifiée	Études générales	(Il s'agit d'examiner les effets des importations sur l'industrie américaine et les travailleurs ou encore de prêter assistance au Congrès ou au président.)	Le président, le Comité sur les voies et moyens de la Chambre, le Comité sénatorial sur les finances, l'une ou l'autre des chambres du Congrès ou l'ITC.	Publication d'un rapport; une étude générale ne peut donner lieu à des restrictions à l'importation.
301	<u>Trade Act of 1974</u> , modifiée		Violation des droits américains en vertu d'accords commerciaux ou encore loi, politique ou pratique étrangère jugée injustifiable, déraisonnable ou discriminatoire et imposant des charges ou des restrictions au commerce américain.	Représentant au commerce des États-Unis, quant aux mesures à prendre, sous réserve des directives présidentielles.	Toute mesure appropriée et applicable, notamment la suspension ou le retrait de concessions en vertu d'accords commerciaux, l'imposition de droits, de frais ou autres restrictions à l'importation.
232	<u>Trade Expansion Act of 1962</u>		Importations d'un produit, de toutes provenances, menaçant la sécurité nationale.	Secrétaire au Commerce (recommandation); président (mesures définitives).	Toute mesure que le président juge nécessaire dans l'intérêt de la sécurité nationale.
2	<u>Trade Act of 1974</u> , modifiée	Ajustement industriel	Hausses des importations ayant substantiellement causé <u>et</u> le licenciement définitif ou la mise à pied d'un nombre (ou proportion) considérable de travailleurs d'une entreprise <u>et</u> la baisse de la production ou des ventes de l'entreprise.	Département du Travail (enquête, détermination et ajustement positif).	Aide à l'ajustement, p. ex. indemnités directes, formation et autres services reliés à l'emploi, indemnités de recherche d'emploi.